

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 19 mai 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « médecine physique et de réadaptation » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030449A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité « médecine physique et de réadaptation »,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « médecine physique et de réadaptation », en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, la personne dont le nom suit : Mme Tanya, Georgieva OVCHAROVA, née le 21 janvier 1966 à Velingrad (Bulgarie).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 19 mai 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
de la directrice générale de l'offre de soins
et du chef de service :
*Le conseiller médical de la sous-directrice
des ressources humaines du système de santé,*
A. LORDIER-BRAULT